

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission :

17/6/2024

Date d'impression :

17/6/2024

Version:3

## Nouveau kit de finition pour tournages sur bois - 4 unités.



### SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

#### 1.1 Identifiant du produit

Nom commercial : Nouveau kit de finition pour tournages sur bois - 4 unités.

#### 1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Utilisation sur le bois.

Utilisations déconseillées : Utilisations autres que celles énumérées ci-dessus en tant qu'"utilisations identifiées".

#### 1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entreprise : CERYLAC  
Adresse : C/Arroyo Valdecelada 18, Madrid C.P. 28019  
Téléphone : 640228825  
Courriel : ventas@cerylac.es  
Site web : www.cerylac.es

#### 1.4 Téléphone d'urgence

112, numéro d'appel d'urgence international

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Non classé

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

#### Pictogramme(s) de danger :

Non applicable

#### Attention :

Non applicable

#### Indices de danger :

Non applicable

#### Conseils de prudence :

Non applicable

#### 2.3 Autres risques

Respect des critères PBT/vPvB

La substance ne répond pas aux critères PBT ou vPvB.

Autres dangers physico-chimiques

Pas de données disponibles.

### SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

#### 3.1 Substances

Sans objet.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission :

17/6/2024

Date d'impression :

17/6/2024

Version:3

## Nouveau kit de finition pour tournages sur bois - 4 unités.



### SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

Mesures générales :	Éloigner la personne affectée de la source d'exposition. Donner de l'air frais et du repos. Ne rien donner à boire à la victime si elle est inconsciente. Les symptômes d'un empoisonnement peuvent apparaître après l'exposition. En cas de doute, d'exposition directe au produit chimique ou de malaise persistant, il convient de consulter un médecin en lui montrant l'étiquette ou la FDS de ce produit.
En cas d'inhalation :	En cas de symptômes d'empoisonnement, éloigner la personne affectée de la zone d'exposition et lui faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin si les symptômes s'aggravent ou persistent.
En cas de contact avec la peau :	Retirer les vêtements et les chaussures contaminés, rincer la peau ou prendre une douche, le cas échéant, avec beaucoup d'eau froide et un savon doux. Consulter un médecin si les symptômes s'aggravent ou persistent.
En cas de contact avec les yeux :	Rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Si vous portez des lentilles de contact, retirez-les tant qu'il n'est pas difficile de le faire. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou de vision trouble, consulter un médecin.
En cas d'ingestion :	L'absorption intestinale est très faible. Rincer la bouche avec de l'eau. Retirer les prothèses dentaires si possible. Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Si le produit a été ingéré et que la personne exposée est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Cessez de donner de l'eau si la personne exposée ne se sent pas bien, car les vomissements peuvent être dangereux. Ne faites pas vomir la personne exposée à moins que le personnel médical ne vous l'ait expressément demandé. En cas de vomissement, gardez la personne exposée dans un endroit sûr. la tête vers le bas afin que les vomissements ne pénètrent pas dans les poumons. Consulter un médecin si les effets néfastes sur la santé persistent ou s'inversent. Si la personne est inconsciente, la placer dans un

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission :

17/6/2024

Date d'impression :

17/6/2024

Version:3

## Nouveau kit de finition pour tournages sur bois - 4 unités.



et obtenir immédiatement des soins médicaux. Assurer une bonne circulation de l'air. Appeler l'assistance médicale.

### 4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Les principaux symptômes et effets sont énumérés dans les sections 2 et 11.

### 4.3 Indication des soins médicaux et des traitements spéciaux à administrer immédiatement

Traiter les symptômes.

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de préférence extincteurs de les extincteurs à poudre des extincteurs polyvalents (ABC ABC), utiliser alternativement des extincteurs à mousse physique ou à dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), conformément aux règlements sur les installations de protection contre l'incendie.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser directement le jet d'eau.

### 5.2 Dangers spécifiques liés à la substance ou au mélange

La combustion ou la décomposition thermique génère des sous-produits de réaction qui peuvent être très toxiques et, par conséquent, présenter un risque élevé pour la santé. (SECTION 10).

### 5.3 Recommandations pour le personnel de lutte contre l'incendie

Évacuer la zone : isoler rapidement la zone en évacuant toutes les personnes se trouvant à proximité de l'incident. Éviter le contact direct du produit avec les flammes et les températures élevées.

Retirer les récipients de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque.

Empêcher les fuites/déversements du site de lutte contre l'incendie ou la dilution dans les cours d'eau, les égouts ou les sources d'approvisionnement en eau potable.

Éviter l'inhalation de la substance ou des produits de combustion. Remonter au vent et se tenir à l'écart des zones basses. Ne pas répandre le produit déversé avec de l'eau à haute pression.

Entasser le produit déversé en vue d'un traitement ultérieur.

Utiliser des agents d'extinction adaptés aux incendies environnants.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs exposés au feu.

Utiliser un brumisateur d'eau pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel. Si le feu ne peut être éteint, s'éloigner de la zone et laisser le feu s'éteindre de lui-même.

Veiller à ce que la période de refroidissement soit prolongée afin d'éviter toute réinflammation.

#### Les pompiers doivent utiliser :

Équipement de protection approprié et appareil respiratoire autonome avec masque complet fonctionnant en mode de pression positive.

Vêtements de pompiers (y compris casques, gants et bottes de protection) conformes à la réglementation en vigueur, offrant un niveau de protection de base en cas d'incident chimique.

Appareil respiratoire autonome et équipement complet.

**Contre-indications :** Les jets d'eau directs peuvent disperser le produit. Ne pas utiliser de jets d'eau directs sur un produit en feu ; ils peuvent provoquer des éclaboussures et propager l'incendie.

L'utilisation simultanée de mousse et d'eau sur la même surface doit être évitée, car l'eau détruit la mousse.

## SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel des services non urgents ainsi que pour le personnel de l'hôpital.

Isoler la zone exposée et évacuer les environs.

Tenir à l'écart le personnel non autorisé, non nécessaire ou non protégé.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission :

17/6/2024

Date d'impression :

17/6/2024

Version:3

## Nouveau kit de finition pour tournages sur bois - 4 unités.



le personnel d'urgence :

Placer le produit libéré dans des conteneurs appropriés en vue de son élimination ultérieure.

Éviter le contact direct avec le produit déversé et l'inhalation des vapeurs.

### 6.2 précautions environnementales

Éviter la dispersion du produit déversé, le contact avec le sol, l'environnement aquatique, les égouts et les canalisations. Informer les autorités compétentes si le produit a provoqué une pollution de l'environnement (égouts, cours d'eau, sol ou air).

### 6.3 Méthodes et matériel de nettoyage et de confinement

#### Déversement à terre :

Les produits répandus doivent être ramassés pour éviter qu'ils ne glissent. Le produit renversé présente un risque de glissade sur les surfaces dures.

#### Déversement dans l'eau :

Arrêtez la fuite si vous pouvez le faire sans risque.

Limiter immédiatement le déversement à l'aide de barrages flottants. Avertir les autres navires.

Enlever le produit en le ramassant à la surface.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, voir les sections 8 et 13.

## SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 précautions pour une manipulation sûre

Éviter les conditions qui génèrent de la chaleur pendant la manipulation. Éviter les températures élevées pendant des périodes prolongées.

Éliminer toutes les sources d'inflammation (pas de fumée, d'étincelles ou de flammes dans les environs immédiats). Empêcher les petits déversements et les fuites afin d'éviter les risques de glissade. Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'une source d'inflammation. Éviter tout contact avec les yeux.

Le contact avec la peau doit être réduit au minimum conformément aux pratiques générales d'hygiène. Éviter tout contact avec le produit chaud.

Éviter l'inhalation du produit dans n'importe quel état, ainsi que des vapeurs qu'il peut générer.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles

Stocker dans des endroits frais, secs et bien ventilés.

Évitez le contact direct avec la lumière du soleil, protégez donc le matériau de la lumière directe du soleil.

Évitez les conditions qui génèrent de la chaleur pendant le stockage. Et surtout, évitez les températures élevées pendant des périodes prolongées.

Classification et quantité seuil de stockage selon l'annexe I de la directive 2012/18/UE (SEVESO III): Non applicable

### 7.3 Utilisations finales spécifiques

En dehors des indications déjà spécifiées, aucune recommandation particulière n'est nécessaire pour l'utilisation de ce produit.

## SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Aucune donnée disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission :

17/6/2024

Date d'impression :

17/6/2024

Version:3

## Nouveau kit de finition pour tournages sur bois - 4 unités.



### 8.1.2 Limites d'exposition supplémentaires dans les conditions d'utilisation :

#### Valeurs DNEL : Exposition humaine :

Pas de données disponibles.

#### Valeurs PNEC : Exposition environnementale

Aucune donnée disponible.

### 8.2 Contrôle de l'exposition

#### Mesures générales de santé et de sécurité dans l'environnement de travail :

Il n'y a pas d'exigences particulières, car une bonne ventilation générale devrait suffire à contrôler les niveaux d'exposition des travailleurs. Se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver les vêtements qui sont entrés en contact avec le produit. S'ils ne sont pas propres, les jeter.

#### Équipement de protection individuelle :

##### Protection respiratoire :

Aucune mesure particulière n'est requise dans des conditions normales d'utilisation.

##### Protection des mains :

EPI : Gants non jetables pour la protection contre les produits chimiques  
Caractéristiques : Marquage CE Catégorie III. La liste des produits chimiques contre lesquels le gant a été testé doit être examinée.  
Normes CEN : EN 374-1, EN 374-2, EN 374-3, EN 420  
Entretien : Un calendrier de remplacement régulier des gants doit être établi afin de s'assurer que les gants sont remplacés régulièrement. changer les gants avant qu'ils ne soient imprégnés de contaminants. L'utilisation de gants contaminés peut être plus dangereuse que la non-utilisation, car le contaminant peut s'accumuler dans le matériau constitutif du gant.  
Remarques : Ils doivent être remplacés chaque fois que des cassures, des fissures ou des déformations sont observées et lorsque des salissures extérieures peuvent réduire leur résistance.  
Matériau : PVC (chlorure de polyvinyle), nitrile... Temps de pénétration (min.) : > 480 Épaisseur du matériau (mm) : 0,35



##### Protection des yeux :

Aucune mesure particulière n'est requise dans des conditions normales d'utilisation.

##### Protection de la peau :

Aucune mesure particulière n'est requise dans des conditions normales d'utilisation.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Aspect : Solide  
Couleur : Divers  
Odeur : Non disponible / Non applicable.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission :

17/6/2024

Date d'impression :

17/6/2024

Version:3

## Nouveau kit de finition pour tournages sur bois - 4 unités.



Seuil olfactif :	Non disponible / Non applicable.
pH :	Non disponible / Non applicable.
Point de fusion :	65°C - 86°C
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	Non disponible / Non applicable.
Point d'éclair :	Non disponible / Non applicable.
Point de congélation :	Non disponible / Non applicable.
Taux d'évaporation :	Non disponible / Non applicable.
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	Non disponible / Non applicable.
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité :	Non disponible / Non applicable.
Pression de vapeur :	Non disponible / Non applicable.
Pression de vapeur relative :	Non disponible / Non applicable.
Densité de vapeur :	Non disponible / Non applicable.
Densité relative :	Non disponible / Non applicable.
Densité :	Non disponible / Non applicable.
Solubilité(s) :	Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Non disponible / Non applicable.
Température d'auto-inflammation :	Non disponible / Non applicable.
Température de décomposition :	Non disponible / Non applicable.
Viscosité dynamique :	Non disponible / Non applicable.
Viscosité cinématique :	Non disponible / Non applicable.
Propriétés explosives :	Non disponible / Non applicable.

### 9.2 Autres informations

Non disponible / Non applicable.

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun risque de réactivité n'est connu.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse n'est connue.

### 10.4 Conditions à éviter

Pas de données disponibles.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission :

17/6/2024

Date d'impression :

17/6/2024

Version:3

## Nouveau kit de finition pour tournages sur bois - 4 unités.



### 10.5 Matériaux incompatibles

Pas de données disponibles.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun si le stockage et la manipulation sont conformes aux spécifications.

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité	aiguë Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion ou irritation de la peau	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions ou irritations oculaires graves :	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité :	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction :	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique :	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée :	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Risque d'aspiration :	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

Pas de données disponibles

## SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

Pas de données disponibles.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles.

### 12.4 Mobilité sur le terrain

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission :

17/6/2024

Date d'impression :

17/6/2024

Version:3

## Nouveau kit de finition pour tournages sur bois - 4 unités.



Pas de données disponibles.

### 12.5 Résultats de l'évaluation BPT et vPvBvB

Le produit ne contient pas de substances répondant aux critères de désignation PBT ou vPvB.

### 12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Pas d'informations supplémentaires.

### 12.7 Autres effets indésirables

Pas de données disponibles.

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Type de déchets :

Code : Il n'est pas possible d'attribuer un code spécifique.

#### Gestion des déchets :

Consulter le gestionnaire de déchets agréé pour les opérations de valorisation et d'élimination conformément à l'annexe 1 et à l'annexe 2 (directive 2008/98/CE, loi 22/2011). Selon les codes 15 01 (2014/955/UE), si l'emballage a été en contact direct avec le produit, il sera géré de la même manière que le produit lui-même, sinon il sera géré comme un déchet non dangereux. Le rejet dans les cours d'eau n'est pas recommandé. Voir section 6.2.

#### Dispositions législatives relatives à la gestion des déchets :

L'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) énumère les dispositions communautaires ou nationales relatives à la gestion des déchets :

Législation de l'UE : directive 2008/98/CE, 2014/955/UE, règlement (UE) no 1357/2014  
Législation nationale : loi 22/2011.

## SECTION 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

### ADR/RID-ADN/ADNR-IMGD-IATA/ICAO : Non

réglementé

### 14.1. le numéro ONU ou le numéro d'identification

Sans objet.

### 14.2 Désignation officielle de transport des Nations Unies

Sans objet.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet.

### 14.4 Groupe d'emballage

Sans objet.

### 14.5. Risques environnementaux

Non

### 14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission :

17/6/2024

Date d'impression :

17/6/2024

Version:3

## Nouveau kit de finition pour tournages sur bois - 4 unités.



Sans objet.

### 14.7 Transport maritime en vrac dans le cadre des instruments de l'OMI

Sans objet.

## SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1 Réglementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

- Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et ses modifications ultérieures.
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances, et ses modifications ultérieures.
  - Règlement (CE) n° 1907/2006, article 59 de REACH, liste des produits candidats : non présent ou non présent dans les quantités réglementées.
  - Règlement (CE) n° 1907/2006 REACH, annexe XIV Substances soumises à autorisation, telles que modifiées ultérieurement : non présentes ou non présentes dans les quantités réglementées.
  - Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XVII, Substances soumises à des restrictions de mise sur le marché et d'utilisation : Non présentes ou non présentes dans les quantités réglementées.
- DIRECTIVE 2012/18/UE (SEVESO III) DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 relative à la protection de l'environnement et de la santé publique  
Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses et modifiant puis abrogeant la directive 96/82/CE : Section 7.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur.

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

### 16.1 Textes législatifs et phrases visées aux sections 2 et 3

Aucun.

### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport des marchandises dangereuses par route.  
RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer. IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.  
IATA : Association internationale du transport aérien.  
OACI : Organisation de l'aviation civile internationale.  
CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).  
CLP : règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (règlement (CE) n° 1272/2008) PBT : persistant, bioaccumulable, toxique.  
vPvB : très persistant, très bioaccumulable.  
VLE-CE : valeur limite environnementale - exposition à court terme (15 minutes). VLE-ED : Valeur limite pour l'environnement. Exposition journalière (8 heures)  
DNEL : niveau dérivé sans effet.  
PNEC : concentration prédite sans effet. LC50 : Concentration moyenne létale.  
EC50 : concentration moyenne efficace.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission :

17/6/2024

Date d'impression :

17/6/2024

Version:3

## Nouveau kit de finition pour tournages sur bois - 4 unités.



### 16.3 Principales sources bibliographiques

<http://esis.jrc.ec.europa.eu>

<http://echa.europa.eu>

<http://europhrac.eu>

<http://europhrac.eu>

<http://echemportal.org>

<http://toxnet.nlm>

<http://inchem.org>

<http://epa.gov>

<http://insh.es>

### 16.4 Recommandations pour la formation des employés

Le personnel de maintenance et de production de l'usine a reçu des informations et une formation sur les consignes de sécurité de l'usine et de l'équipement.

### 16.5 Avis de non-responsabilité

Les informations fournies dans cette FDS sont correctes à la date de publication. Les informations fournies sont conçues comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le déversement et ne sont pas destinées à constituer une garantie ou une spécification de la qualité du produit. Les informations ne concernent que le produit spécifié et peuvent ne pas être valables pour un tel produit utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou tout autre processus, sauf indication contraire dans le texte.